



Délibération n°2020-31

Désignation de la CAO comme CDSP

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 9 octobre 2020, réuni le 21 octobre 2020 sous la présidence Monsieur Christophe COULON, son Président,

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Claire MARAIS-BEUIL avec le pouvoir de Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ, Monsieur Joël DUYCK avec le pouvoir de Monsieur Jacques HURLUS.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Béatrice MULLIER, Monsieur Jacques HURLUS.

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu CORBILLON.

Le quorum constaté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public,

Vu la délibération relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre du SMALIM, adoptée en séance,

DECIDE

- De désigner la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comme Commission de Délégation de Service Public (CDSP) au sens du code général des collectivités territoriales.

Votes pour : Unanimité

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Christophe COULON
PRESIDENT DU SMALIM

Signé par : CHRISTOPHE COULON
Date : 22/10/2020
Qualité : PRESIDENT

